

PROCES VERBAL synthétique du conseil municipal du 11 décembre 2007

Nouveaux contrats d'assurance, après sinistres pour véhicule RENAULT Trafic, et après acquisition d'une remorque.

Vu d'une part l'acquisition en juillet 2007 d'une **remorque** destinée au transport du matériel d'animations,
Considérant d'autre part 4 sinistres recensés sur le **véhicule Renault** Trafic au cours des 5 dernières années et l'impossibilité pour la compagnie de maintenir le coût de la prime annuelle à son taux initial pour ce véhicule,
Un additif au contrat initial est passé avec la compagnie PVA pour l'assurance des véhicules suivants :
- **remorque** de type 'HENRA PLATEAU', immatriculé 482 CSE 59, à compter rétroactivement du **13.7.2007**. Montant de la prime du 13.7.07 au 31.12.07 : 99.19 €.
- à compter du **1^{er} janvier 2008**, le coût de la prime d'assurance pour le véhicule **Renault Trafic** immatriculé 6924 VQ 59 s'élève à 246 € TTC pour 2008 (au lieu de 140.86 pour 2007).

Emprunt de 76800 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE pour financement du solde travaux de construction de salles contiguës à la salle des sports et de travaux subventionnés.

Considérant les investissements engagés et la nécessité de débloquer l'enveloppe financière prévue au budget, un emprunt de 76 800 € est contracté auprès de la CAISSE d'EPARGNE de Flandre, à taux fixe de 4.43 %, pour une période courte de 3 ans, sans frais de dossier et avec possibilité de remboursement anticipé.

Modification des statuts du SIABY

Par mesure de simplification entre les coopérations intercommunales le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Yser –SIABY, a autorisé l'adhésion de 5 communes du périmètre du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux –SAGE, de l'Yser, ce qui amène un "toiletage" statutaire au sein du SIABY qui reprend la gestion du SAGE de l'Yser ; les nouvelles communes adhérentes sont BOESCHEPE, GODEWAERSVELDE, HONDSCHOOTE, STAPLE et TERDEGHEM. Les compétences transférables à la carte sont : aménagement & entretien berges et cours d'eau du bassin – hydraulique – lutte contre les inondations – lutte contre le rat- musqué.

Convention de mise à disposition de personnel de l'Etat (DDE) pour l'instruction des dossiers relatifs aux droits des sols.

Dans le cadre de la réforme des autorisations d'urbanisme et des nouvelles compétences communales qui en découlent, relatives aux droits des sols, une convention sera signée entre l'Etat et la commune pour la mise à disposition du personnel d'Etat amené à instruire les demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager, les certificats d'urbanisme et les déclarations préalables.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 APRES BUDGET UNIQUE 2007

Je vous rappelle que chaque année, en fin d'exercice, un état des travaux réalisés en régie par le personnel communal, est établi ; il reprend les dépenses (fournitures, petit matériel, prestations...) de la section de fonctionnement ayant servi à augmenter durablement le patrimoine communal, et les salaires correspondants. Ces sommes font ensuite l'objet d'un transfert en section d'investissement ; nous percevons la TVA sur la partie 'fournitures, matériel, prestations'. Il convient d'inscrire ces sommes en opérations d'ordre et non en opérations réelles comme cela a été fait Il s'agit donc d'un simple transfert comptable.

Subvention à l'association des Becq'cô'Bart pour l'organisation du carnaval 2008. décision avant BUDGET UNIQUE 2008.

Une subvention de 1030 € sera versée à l'association dès le début de l'année 2008. Cette somme sera inscrite au budget unique 2008.

PATRIMOINE COMMUNAL : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART à Mr André LESAGE, artiste peintre.

Le conseil municipal décide d'acquérir une œuvre peinte par André Lesage : 'la mairie' vue du parc (arrière) pour le prix de **950 €** et de l'inscrire à l'inventaire du patrimoine communal.

EMPRUNT RELAIS pour financement des travaux subventionnés Etat/Région/Interreg/Département.

Les recettes attendues pour le financement des travaux (salle d'accueil, signalétique...) n'ont pas encore été suivies de réalisation ; celles-ci n'interviendront qu'en 2008, voire en 2009 pour certaines, selon les dernières notifications. Or les dépenses, TVA incluse, doivent être réalisées cette année, compte tenu de la date butoir du 30 décembre 2007 pour pouvoir percevoir les fonds FEDER européens liés au projet INTERREG III. Il est donc nécessaire de contracter un emprunt à court terme (3 ans) pour un montant total de 360000 €. C'est la Caisse d'Epargne qui propose le meilleur taux fixe : 4.43, sans frais et avec possibilité de remboursement au fur et à mesure des rentrées de subventions.

Dénomination de la nouvelle salle d'accueil pour tourisme de groupes, pâture des Archers.

Après débat, le Conseil Municipal retient le nom de : **Salle de la Chênaie**

Esquelbecq, Village du livre : location du local pompiers

Après avoir interrogé les services le Conseil Municipal décide du montant de la location du local des pompiers : 2000€/an, et d'inscrire une clause dans le bail locatif : *'la location accordée ne rentre pas dans la catégorie des 'baux commerciaux' ; par conséquent elle ne donne au preneur aucun droit de vente ou cession du pas de porte ou du fonds de commerce. Lors de l'arrêt d'activité, le propriétaire reprendra possession des lieux sans indemnité de quelque ordre que ce soit. Le locataire prend les locaux dans l'état actuel, et fera son affaire des aménagements nécessaires à son activité'*.

Modification des horaires d'ouverture de l'espace culturel 'Maison du Westhoek'

Eté : du 15 juin et jusqu'aux 'journées du patrimoine' (inclus)

- fermé le lundi
- les autres jours : 10h - 12h et 15h - 18h dimanche inclus

Mi-saison : de Pâques et jusqu'au 14 juin puis dès la fin des journées du patrimoine et jusque Toussaint (exclus)

- fermé le lundi
- ouvert le dimanche après-midi : 15h - 18h
- les autres jours : 10h - 12h et 15h - 18h

Hiver : de Toussaint à Pâques (exclus)

- fermé les dimanche et lundi
- fermé le jeudi après-midi
- les autres jours : 10h - 12h et 15h - 18h

Précision : l'ouverture le dimanche reste possible à titre exceptionnel ; elle sera déterminée en fonction des animations ponctuelles importantes.

La médiathèque calque ses horaires (le soir notamment) sur les nouveaux horaires ci-dessus.

Modification de l'enseigne de l'espace culturel 'Maison du Westhoek'

Il est proposé de 'relooker' la façade et de revoir la décoration occultante des vitrines, puisque la porte d'entrée (porte pleine) ne restitue aucun éclairage de l'intérieur. Il est pratiquement impossible pour un touriste de détecter si l'espace culturel est ouvert ou non et de savoir s'il s'agit ou non d'un espace public.

Le Conseil Municipal charge la commission 'communication' de statuer sur le choix de la signalétique avec la société BILOBA.

Construction de la 'salle de la Chênaie' - AVENANT au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet CACHEUX, architecte.

La rémunération de l'architecte avait été calculée sur la base des coûts prévisionnels estimés début 2007 à 210 000 € HT. Or le coût définitif s'élève à 228 700 € HT à l'issue des études d'avant projet, pour un taux de rémunération de 9 %. Le forfait de rémunération passe donc de 18 900 € à 20 583 € HT.

INTERREG III – construction de la 'salle de la Chênaie', Pâturerie de la Perche – avenant au marché LACRESSONNIERE

Je vous rappelle que le lot 2 a été attribué à l'entreprise LACRESSONNIERE à Buysseure pour un montant de 129 778.67 € HT. Aujourd'hui il s'avère que les boiseries extérieures ont subi une légère modification ce qui entraîne une modification du coût initial : Le coût de la modification s'élève à 3 712.90 € HT, soit une augmentation de 2.90 % sur le total du marché.

Initiatives des ELUS

QUESTIONS	REPOSES
<p>Jean-Michel VAESKEN sollicite la possibilité de donner un nom 'officieux' à la salle de réunion destinée à l'USE, salle des sports. Il propose 'chez Pierrot' par exemple en hommage à Pierre Debril.</p>	<p>Mr le Maire n'y voit pas d'inconvénient du moment que cette appellation reste à l'intérieur de la salle.</p>
<p>Mr le Maire informe que le prochain conseil municipal aura lieu avant les élections et que le Compte Administratif sera présenté à cette occasion. Le budget unique 2008 sera, quant à lui, présenté par la prochaine équipe municipale</p>	

La séance est levée à 20 h 30